

*Avis de consultation du public sur le projet de  
PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)  
de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises*

La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises s'est engagé en décembre 2017 dans une démarche d'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Cette démarche vise à répondre aux enjeux de la réduction des besoins en ressource fossiles et de la baisse des émissions de gaz à effet de serre. Ce projet s'inscrit dans les objectifs de la loi n°2015-992 du 7 août 2015 modifiée relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV), qui prévoit que les intercommunalités de plus de 20 000 habitants doivent élaborer un PCAET.

Les objectifs stratégiques et opérationnels du PCAET sont :

- **Atténuer le changement climatique**, le combattre, s'y adapter
- Développer **les énergies renouvelables**
- **Maitriser les consommations énergétiques**
- Améliorer la **qualité de l'air**

Il s'agit ainsi de pouvoir répondre localement aux enjeux écologiques nationaux, à savoir :

- Réduire la consommation énergétique finale de 20% en 2030 par rapport à 2012
- Porter la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation finale d'énergie en 2030 en 40% de la production d'électricité
- Réduire de 40% les émissions le gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990

L'élaboration du Plan Climat a été menée en concertation avec les habitants, les acteurs locaux et les élus au travers de l'outil « Destination TEPOS ». C'est plus d'une centaine de personnes (hors élus) qui ont été associée de la définition des objectifs à la mise en place du plan d'action en passant par l'étude environnementale stratégique.

Ces travaux se sont déroulés entre le lancement officiel du PCAET en décembre 2017 et décembre 2020, date de dépôt du dossier pour avis.

Ils ont permis de fixer des objectifs ambitieux à l'horizon 2030, à savoir :

- 36% de réduction des consommations énergétiques
- 40% de réductions des émissions de GES
- 100% des besoins couverts par les énergies renouvelables

En application des dispositions de l'article L.123-19 du code de l'environnement, une procédure de consultation publique par voie électronique est organisée pour recueillir les avis du public sur le projet.

La consultation publique aura lieu du **25 Octobre 2021 au 11 Décembre 2021** inclus.

Le dossier complet mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises comprend les documents suivants :

- Le rapport global du PCAET comprenant :
  - Le diagnostic
  - La stratégie
  - Le plan d'action du PCAET
  - L'évaluation environnementale stratégique
- La synthèse du projet
- L'avis du Préfet de région
- L'avis de la Mission d'Autorité Environnementale du Grand Est (MRAE)
- Le mémoire en réponse à ces avis
- Les délibérations du conseil communautaire

Dès l'ouverture de la consultation, les observations ou les propositions peuvent être transmises par l'intermédiaire d'un formulaire électronique dédié sur <https://www.askabox.fr/repondre.php?s=419440&r=SPKa1MgdYstN>

Des renseignements complémentaires peuvent être demandés via l'adresse mail : [rebecca.bourrut@lescrettes.fr](mailto:rebecca.bourrut@lescrettes.fr)

Toute contribution envoyée après la clôture de la consultation ne pourra être prise en considération. A l'issue de la participation, une synthèse des avis du public sera rédigée. Ce document sera diffusé sur le site internet de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises. Le projet de PCAET sera éventuellement modifié pour tenir compte des retours, avant son approbation par le conseil communautaire.